

G.A. NAETYS
LA CRETE ET L'EUROPE
UNE EPITRE

940.542 NAF 19372

940.542
NAF



№ 14.º Mémoire des Provinces.

LA CRÈTE ET L'EUROPE

UNE ÉPÎTRE

PAR

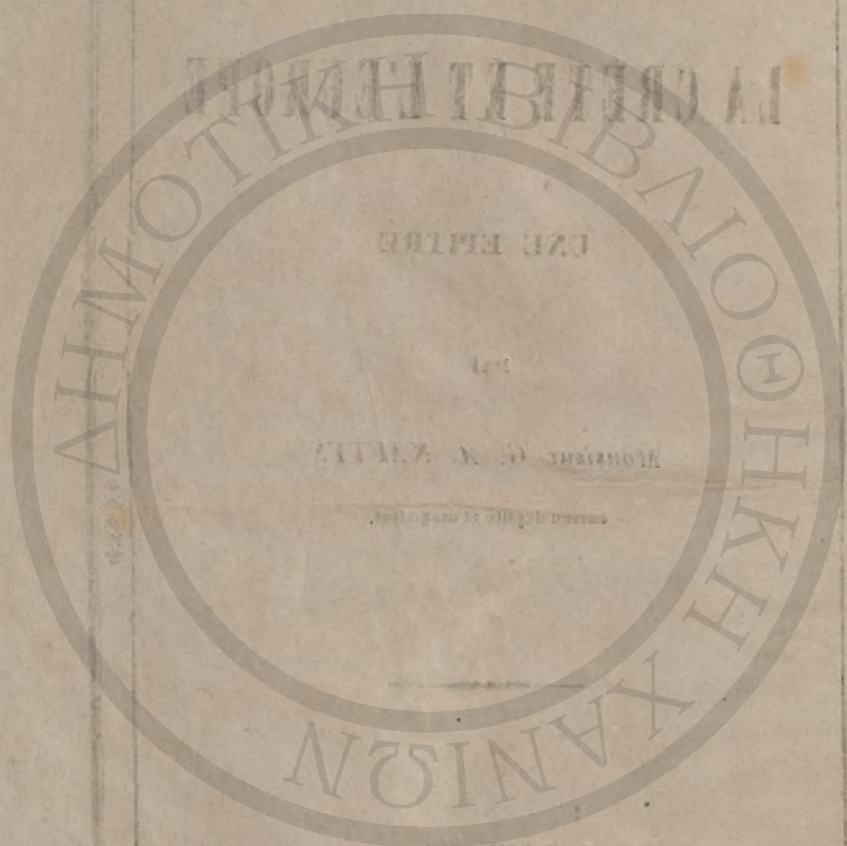
Monsieur G. A. NAFTYS

ancien député et magistrat.

ATHÈNES

TYPOGRAPHIE DE L. D. VILLARA

1868



LA BIBLIOTHEQUE

EST

177

MONUMENT DE N. S. P. S.

—

1777

PROFANE DE L. B. S. P. S.

1777

Αύξ. έπιθ. 19372

Χρονολ. Εισαγ. 8.3.1963

ΕΠΙΧΡΕΩΣΗ 11/10/61. 49/49

Αριθ. 940.54.2 ΝΑΦ

LA CRÈTE ET L'EUROPE

UNE ÉPITRE

PAR

Monsieur G. A. NAFTYS

ancien député et magistrat.

Athènes 20 janvier 1868.

Très honorable ami !

Nous voilà vous à Paris et moi à Athènes. Ne regrettons pas Constantinople. Souhaitons plutôt qu'elle ne soit pas,

« Fontana di dolore, albergo d'ira,

Offucina d'inganni,

Ove 'l ben more e 'l mal si nutre e cria. »

Parlons de Crète; de cette question brûlante du jour. Parlons franchement. Notre devise soit franchise, générosité et bonté.

LA CRÈTE ET L'EUROPE.

Tolérer plus longtemps l'état actuel de Crète; l'abandonner à la rage sanguinaire qui la dévore; ce n'est pas de l'honneur, ni de la civilisation actuelle de l'Europe.

Les peuples de l'Europe ne manquent pas de ces nobles sentiments qui portent au secours des souffrants par la cruauté du despotisme; mais ils ignoraient la Crète. La tyrannie en avait fait un cachot, où les populations grecques étaient tenues au grand secret. Ni relations

commerciales, ni communications d'autre genre, ni voyageurs, ni journaux ne faisaient connaître l'état de la Crète. Elle était inconnue; et l'inconnu ne peut pas reveiller bientôt en sa faveur l'opinion publique ni la sympathie. Mais la durée si longue de l'insurrection actuelle de ce pays; la persistance des insurgés à affronter les forces énormément supérieures de leur ennemi, en souffrant des maux qui sont au dessus de la patience humaine, viennent désormais d'exposer à la vue de l'Europe, que les conditions sociales des Crétois leur enlevaient même l'envie de l'existence naturelle. C'est un fait dont on vient d'avoir une preuve certaine, en considérant que les insurgés ont envoyé loin d'eux, hors de leur pays, leurs femmes et leurs enfants, accablés de mille maux présents, et tourmentés des pensées plus tristes encore d'un avenir incertain. Une telle émigration de familles, unique dans les annales des insurrections, a déjà constaté qu'il n'y a pour les Crétois aucune affection si chère et aucune condition volontaire de paix, hormis l'affranchissement de leur pays.

Voudrait-on encore rechercher quels sont les griefs des Crétois et les moyens d'y remédier? qu'on porte un coup d'œil sur cette partie de leur histoire, qui ferait mieux connaître les qualités physiques et morales, les traditions, et les penchants séculaires de ce peuple; les causes et les événements les plus récents, qui le poussent à vouloir, à tout prix, ce qu'il n'a jamais laissé de poursuivre, sa liberté et une administration basée sur les principes d'une justice bien entendue.

L'île de Crète n'a jamais souffert dans son intérieur et sur ses montagnes d'aucune invasion étrangère. Au temps de l'empire Byzantin, les Maures qui sous Amrou occupèrent une partie du littoral et du pays plat, n'y séjournèrent que pour peu d'années, et furent totale-

ment exterminés par Nicéphore Phocas. Les croisés qui dans le douzième siècle inondèrent et morcelèrent la Grèce en seigneuries féodales, ne prirent aucune possession sur la Crète. Le langage pur grec qui y est généralement en usage, et les traits physionomiques des Crétois, attestent assez bien qu'ils sont restés un peuple pur, sans mélange.

Venise ne conquist pas l'île de Crète; et il n'est pas vrai, ce qu'on trouve dans quelques relations historiques sur cette île, qu'elle vint aux mains des Vénitiens en 1204, lors du partage de l'empire Byzantin. Non. D'après le témoignage des historiens de la République et surtout de Valiero, qui écrivit plus impartialement et plus spécialement de Candie, Venise acheta la Crète, et selon Cantemir elle l'acheta des successeurs d'un prince d'Espagne, qui l'avait reçue en don de l'empereur Alexis, après l'avoir aidé à remonter sur le trône de son père. C'est en vertu d'un tel titre que Venise vint en 1240 prendre possession de l'île: et, grâce à ses forces maritimes, elle occupa bientôt les places du littoral, mais elle fut très-mal reçue des Crétois, malgré que les Vénitiens se présentaient chez les Grecs comme des anciens vassaux de l'empereur de Byzance.

Toute la finesse de l'art de semer la discorde, le poignard des plus noires trahisons, les horreurs de l'inquisition, tous les moyens de violence et de corruption furent mis en pratique par Venise, mais jamais elle ne vint à bout d'avoir un pouvoir non combattu et toléré en Crète. Il y eut en tous temps parmi les Crétois des personnages distingués, qui furent au dessus de la crainte et des séductions des usurpateurs de la liberté de leur pays. Souvent ils armèrent le peuple sous l'étendard de l'empire de Byzance, et firent main basse sur les usurpateurs de leur pays. Plusieurs fois ils chassèrent les

Vénitiens et s'emparèrent de quelques-unes des forteresses. Des Ducs de Candie et une foule d'officiers civils et militaires de Venise y perdirent la vie par des soulèvements populaires; et dans l'espace d'un siècle et demi, jusqu'en 1376, selon Verdizzotti (1), Venise eut à soutenir des guerres contre les habitants du pays. Elle fit construire bon nombre des forteresses qu'on voit aujourd'hui encore, et qui ne sont fortes que du côté de la terre, parce qu'elles furent érigées pour la défense des Vénitiens contre les gens du pays. Ce n'étaient certes des moyens à captiver les esprits des Crétois; ils conspiraient sans cesse; ils se révoltaient souvent; toujours en butte aux persécutions des Vénitiens, toujours travaillés par l'esprit de la liberté, ils abandonnèrent leur pays sans culture et ne s'occupèrent point d'industrie. Il leur arriva ce que Tacite dit des anciens bretons subjugués par les Romains : « *Mox segnitia cum otio intravit, amissa virtute pariter ac libertate.* »

Le trésor de Venise ne tirait aucun profit de cette île si grande. Il consommait au contraire bonne partie des impôts qu'il recevait des îles de Zante et de Céphalonie, pour subvenir aux frais de l'administration civile et militaire de Crète. Mais la République s'intéressait grandement à maintenir la possession de cette île pour les avantages que sa situation et ses ports offraient à la navigation et au commerce.

Elle employa donc toutes sortes de moyens pour y affermir sa domination; elle y établit des colonies de nobles et de plebéiens de Venise, afin de faire disparaître l'identité de la nationalité des habitants; elle y créa grand nombre de fiefs pour défaire l'unité d'un esprit public par la différence des intérêts locaux, et

(1) Fatti di Venezia.

des opinions particulières à chaque seigneurie ; elle y interdit la résidence à tout évêque du rit oriental pour rompre les relations spirituelles des Crétois avec l'Eglise de Byzance, et faciliter la propagation du rit latin. Toutes ces mesures machiaveliques, unies à la morgue et aux crimes des gouverneurs et des magistrats de Venise qui, au dire de Valiero, s'enrichissaient en Crète par mille manières d'extorsions, achevèrent de faire des Crétois des ennemis implacables de la République ; mais des ennemis plus circonspects enfin.

Maintes fois ils avaient éprouvé, qu'il ne résultait pour eux, insulaires, aucun avantage permanent de leurs victoires sur terre contre la grande puissance maritime qui les opprimait. Ils se tournèrent donc vers une autre puissance maritime rivale de Venise, vers Gènes, dont la flotte avait parfois combattu les Vénitiens en Canée, et saccagé la ville. Mais Gènes n'a pas accepté les propositions que les conspirateurs contre Venise lui firent vers la fin du quatorzième siècle. Une autre conspiration étouffée par Venise en 1475 se proposait de rendre aux Turcs la capitale de l'île.

Mais les armées turques vinrent à la fin de juin 1645 investir la Canée. Les Crétois aspirant toujours à secouer le gouvernement abominable de Venise, non seulement refusèrent de lui prêter leurs bras contre ses ennemis, mais ils ont considéré les Turcs comme leurs alliés contre Venise et comme des sauveurs (Valiero). C'est alors que les Turcs prodiguèrent toutes sortes de faveurs aux indigènes. C'est durant cette guerre de Candie en 1653, que Hussein-pacha, général en Crète, suivant le conseil d'un certain Pattelaro Crétois, fit venir de Constantinople en Crète huit évêques du rit oriental. L'apparition de ces Prélats, après tant de siècles d'administration vénitienne, combla de joie les Grecs,

qui l'apprécièrent comme un premier essai de la bonté du gouvernement Ottoman.

Enfin les Turcs expulsèrent les Vénitiens, et s'emparèrent de l'île sans combattre contre les indigènes, et sans pénétrer dans l'intérieur, ni sur les montagnes du pays. Pour bon nombre d'années ils restèrent casernés dans les forteresses, et ne molestèrent point le peuple par des impôts. Ils accordèrent même l'autonomie intérieure à Sphakia, (les monts blancs jusqu'à la mer) et ils en firent aussi un lieu d'asyle contre les poursuites du pouvoir.

C'est ainsi que les Crétois n'ayant jamais reconnu la légitimité de la domination vénitienne, qui se glissa furtivement, sans un titre valable, dans leur pays, et n'ayant reçu les Turcs que comme des amis et alliés contre Venise, ils conservèrent la conscience et les allures d'un peuple non subjugué, et plutôt autonome. Mais aussitôt que la tyrannie musulmane apparut en Crète, ou a vu se former contre elle ces bandes formidables de Caïns, dont Tournefort fait mention, qui trouvaient un asyle sûr dans les forteresses de Souda et de Spinalonga, restés aux mains des Vénitiens jusqu'au traité de Passarowitch en 1715. Après cet événement les vengeurs des outrages des Musulmans, trouvèrent toujours leur sûreté sur les monts blancs dans Sphakia.

En 1769 il y eut en Crète comme en Peloponnèse, à l'instigation des agents de l'Impératrice Catherine, une révolte générale des Grecs contre les Turcs. Elle aboutit à une catastrophe sanglante dans les deux pays. Ce fut néanmoins un sacrifice d'une valeur immense, qui inaugurerait le travail ultérieur de l'esprit de la liberté hellénique.

Cependant la tyrannie musulmane devenait plus affreuse en Crète. Il n'y eut dans tout l'empire Ottoman

de jannissaire si sanguinaire que le jannissaire Crétois. Un œil vif, un corps svelte, une démarche indiquant du courage ne devait jouir de son existence chez les Crétois. C'était la besogne des Turcs de s'en défaire. Malheureux Crétois ! Ils abandonnèrent leur patrie et leurs biens pour se sauver du trépas qu'attirait sur eux quelque'un des dons de la nature !

Le jour de la punition de la tyrannie devrait enfin arriver : il apparut en 1821. Les Crétois furent des premiers à se ranger sous l'étendard de la liberté de la Grèce. L'histoire de cette lutte de la liberté Hellénique est bien connue en Europe. Le nouveau royaume Hellénique, et les décisions des trois Grandes Puissances (de la France, de la Grande-Bretagne et de la Russie) sur l'étendue du territoire, et sur les frontières de ce royaume n'ont pas manqué de fournir un thème journalier à la presse politique. On sait déjà que la politique qui voudrait réparer le fait de Navarin, qualifié par le Duc de Wellington de fait malheureux, avait prévalu, pour accorder à la Porte de grandes concessions. La Turquie n'avait qu'une haine mortelle contre les Grecs, et obligée de consentir à l'érection d'un état Hellénique, elle désirait, elle exigeait qu'il fût si petit et si misérable qu'il ne pût pas même suffire à son existence. C'était donc impossible à la politique courtoise de la Porte de décider et d'agir suivant un jugement impartial sur les intérêts des deux Etats dans la fixation du territoire du nouveau royaume, et on a vu qu'il en sortit très petit, mutilé, privé de ses frontières naturelles, et indigne des sacrifices immenses qu'il venait de coûter. On a vu l'île de Crète forcée par la main des Puissances chrétiennes à recourber sous le joug ottoman, tandis qu'aucun des pays compris dans l'Etat Hellénique n'avait plus qu'elle de droits à sa liberté.

Les conséquences d'une telle politique ont déjà prouvé, qu'elle était mal faite dès son principe. Depuis le retour du pouvoir Musulman il n'y eut que des collisions entre Grecs et Turcs sur la Crète; il y eut un régime particulier de police et de politique; le pouvoir songeait à y devenir plus fort et plus sûr que jamais. Tout indice de liberté, tout nom d'une distinction acquise dans la lutte de la Grèce était insidieusement puni de mort. Le peuple était condamné à courber sous la misère que les impôts lui faisaient et à s'abrutir dans l'ignorance. Toute vertu était un objet de persécution, et tout dévouement aveugle au Pouvoir méritait de grandes récompenses et d'honneurs. Les Crétois de leur côté combattaient ce système par des démonstrations, par des séditions, par des révoltes à main armée. Ils pactisèrent souvent avec les oppresseurs, selon les conseils des Puissances chrétiennes, mais ils ont éprouvé par une expérience cruelle que tout pact était un guet-apens de la tyrannie, qui changeant de forme devenait plus efficace en effet. Les Crétois avaient perdu tout espoir de voir amélioré leur état social. Cependant ils tentèrent dernièrement de demander certaines concessions indispensables à l'administration de la justice et aux communications par terre et par mer. On sait qu'on leur a tout nié et même le droit d'en parler. Le Pouvoir leur dit que des esclaves n'ont point de voix dans les affaires de l'Etat. C'est alors que le Crétois s'écria :

« Anzi tornar la libertà mirai,
E lieta bacciar ogni ruina e dire :
Ruine si, ma servitù non mai. »

Est-ce que ce cri qui retentit pendant vingt mois au milieu des ruines des lieux saints et des milliers de tombeaux de martyres de la liberté n'est pas entendu, n'est pas compris dans les foyers des libertés de l'Eu-

rope ? après les preuves que l'histoire et les faits offrent sur les qualités naturelles et les penchans des Crétois, qualités qui s'opposent à toute sorte de despotisme, pourrait-on sérieusement demander encore d'autres preuves sur leurs griefs et sur les moyens d'y remédier ?

Mais la politique, comme on dit, calcule froidement ; elle est très-cruelle même en vue de ses intérêts.

De quelle politique veut-on dire ? de celle qui se propose d'établir la paix par un arrangement juste et convenable aux intérêts des populations de l'Orient, ou de celle qui proclamant l'intégrité de l'empire Ottoman lui dicta en 1856 un plan de son administration interne, ou enfin de la politique faite dans l'affaire de Crète par les Ministres qui sont à la tête des affaires de l'Europe ?

Lorsqu'il s'agit d'une politique en action, on ne peut certes avoir en vue que la politique des Ministres dans ses faits et dans ses rapports aux principes politiques qu'elle devrait suivre. Or la politique ministérielle, que nous ne prétendons pas juger de notre chef, ne paraît pas au sens commun ni froide ni sévère dans l'affaire de Crète. On croit généralement qu'elle a trop cédé au triomphe d'un caprice despotique de la Porte, et qu'elle devint cruelle au détriment de la civilisation, de la justice, de l'humanité. Tout l'honneur de cette politique revient aux deux grands Ministres de la Porte, à Aali et Fuad. Ils ont fait preuve d'une grande sagacité. Ils firent passer toutes les violations des promesses de 1856 à l'égard de l'administration interne de l'Empire ; et, ce qui est vraiment admirable, ils viennent en revanche étaler aux yeux de l'Europe une apparition nouvelle du fanatisme musulman contre la Chrétienté en Crète ! N'est-ce pas une merveille de la politique de ces Ministres, que de se faire une raison de la déclaration de

l'intégrité de l'empire Ottoman pour l'opposer à la satisfaction que le droit des gens devrait bientôt accorder aux conséquences naturelles d'une administration anti-sociale en Crète ?

Les populations de l'Orient consternées, se demandent s'il y a des traités internationaux qui sanctionnent de la part de l'Europe une éternelle tyrannie sur elles. Pourquoi, disent-elles, les Grandes Puissances n'arrêtent pas le carnage en Crète ? Peut-on rester neutre dans une guerre née de l'ambition ou de l'amour des conquêtes. Les maux qui en suivent sont les conséquences de l'orgueil ou de la cupidité. Elles sont des pertes comme dans toute autre entreprise. Mais ni le droit des gens, ni la pratique des nations nobles n'a jamais admis, qu'on peut convenablement refuser l'aide et l'assistance possible à un peuple qui, poussé par le despotisme, s'expose à être exterminé par une guerre civile contre les forces immensément supérieures de ses oppresseurs. C'est l'humanité et la justice qui souffrent dans ce cas par les crimes de la tyrannie ; et l'humanité ainsi souffrante a des droits à la protection des puissants. Ce sont des réflexions populaires.

C'était un devoir glorieux et sacré de l'ancienne Athènes de secourir, les armes à la main, ses amis opprimés ou menacés par les attentats du barbarisme :

« αἰ ποθ' ἤδε γὰρ τοῖς ἀμυχήανοις
σὺν τῷ δικαίῳ βούλεται προσωφελεῖν
τοιγὰρ πόνους δὴ μυρίους ὑπὲρ φίλων
ἤνεγκε »

Aujourd'hui les populations grecques vont presque croire qu'elles sont abandonnées par les Puissances à leur triste sort, puisque les Puissances n'ont aucune sympathie pour elles. Elles risquent de se convaincre

sur les sermons des propagandistes, que la politique occidentale les a déjà condamnées à périr comme des hérétiques sur un auto-da-fé de la tyrannie. Ce sont des idées à extirper chez les uns et à prévenir chez les autres. Qu'on réfléchisse à ce qu'on doit penser en Orient, en voyant que les Grandes Puissances hésitent d'agir dans l'affaire de Crète comme il convient aux puissants qui veulent protéger l'humanité, la justice, la civilisation !

La Crète offre un phénomène à faire étonner tout le monde. Les peuples de l'Europe, qui n'auraient pas souffert aujourd'hui la vue d'un combat de gladiateurs, ni même de taureaux, ont devant leurs yeux, pendant vingt mois, les horreurs du massacre de tant de milliers de femmes et d'enfants, les dévastations des lieux saints de la Chrétienté, et de l'incendie d'un pays vaste ! On dirait que l'Europe voit avec indolence s'exercer sur elle une irruption furibonde de barbares du moyen-âge. Les Turcs d'Europe, d'Asie et d'Afrique accoururent avec des flottes formidables pour exterminer par le fer et par la famine un peuple qui ne demande qu'à vivre selon les commandements de Dieu ! Et que voit-on de la part des Puissances Chrétiennes ? Elles exprimèrent leurs sympathies ; elles conseillèrent au Sultan de céder la Crète, ou de lui octroyer une administration intérieurement indépendante ; mais suivant la politique des Ministres toute concession devait émaner d'un motu proprio du Sultan. Cependant aucune des propositions qu'on lui soumit n'a pas été agréée ; qu'en est-il suivi ? Serait-il vrai qu'on lui a souhaité le bon succès des égorgeries et des dévastations en Crète ? Bon Dieu !!

On ne voit dans cette affaire pas même une note de la part de l'Angleterre, telle que lord Aberdeen et Sir Canning adressèrent à la Porte en 1844 pour l'affaire

Avakim (1). L'action même de la France n'est comparativement si forte qu'elle a été, il y a peu d'années, en faveur d'un petit village arménien en Asie.

Y avait-il un intérêt plus grand pour l'Europe à sauver le rénégat Avakim, et le petit nombre des Arméniens de Zeitoun, qu'à sauver la Crète ? Non, certainement non. C'est que la politique des Ministres est incertaine et faible dans l'affaire de Crète. C'est ce qui ne convenait pas d'être ; car si dans l'affaire Avakim elle devait agir fortement pour forcer la Turquie à une application sincère de la tolérance religieuse, elle devait par conséquent agir beaucoup plus fortement pour abattre l'essor antichrétien, que le fanatisme musulman vient d'étaler en Crète. Si dans les premières années de l'acte de Jul-Chané et de Chatti-Choumajoun on veillait sur l'introduction des réformes en Turquie, si on n'a pas cessé de lui reprocher les omissions, que devrait-on faire aujourd'hui, quand on voit qu'après une longue période d'années, depuis les proclamations des réformes, loin d'avancer en civilisation la Turquie rétrograde vers ce système qui faisait autrefois frémir l'Europe tandis qu'il formait le bonheur des Musulmans ? Que devait-on faire en voyant que le pouvoir Musulman interdit aux Crétois la parole même sur les besoins les plus élémentaires d'une société humaine ? Si la politique des Ministres voulait être conforme aux principes politiques et au droit des gens, elle ne devrait pas hésiter à faire sentir à la Porte les conséquences.

(1) Voici la partie sévère de cette Note :

“Si la Porte attache quelque prix à l'amitié de l'Angleterre, si elle a l'espoir qu'au jour du péril ou de l'adversité, cette protection qui l'a sauvée plus d'une fois de sa perte, sera encore étendue sur elle, elle renonce absolument et sans équivoque à la pratique barbare, etc., etc.,”

naturelles du mépris qu'elle a fait de ses engagements, et des conseils de ses grands alliés, comme de son administration oppressive sur la Crète. Reconnaître sans retard la justice de l'insurrection des Crétois, et leur donner gain de cause, voilà ce que la politique des Ministres pourrait faire de mieux, en vue des intérêts publics de l'Orient et de l'Europe. Le bon succès de l'insurrection des Crétois, réclamé par mille raisons de justice politique, pourrait en outre valoir comme une peine à un gouvernement tyrannique. Se souvenant de Crète quelques-uns des Pachas gouverneront mieux peut-être à l'avenir.

Peut-on nous dire que nous sommes trop tôt venus à ces conclusions. Peut-on croire que nous avons évité les difficultés que présentent les plus fortes des objections contre la cession de Crète, savoir : qu'elle serait contraire à la déclaration de l'intégrité de l'empire Ottoman et qu'elle formerait un précédent contre l'Empire.

Voilà des sophismes, dont l'art de tenter par la parole des injustices de fait, vient plaider contre la Crète, et contre la Grèce. Pourrait-on prétendre aujourd'hui, que la politique de l'Europe doit éviter d'établir des précédents de la liberté des peuples en servitude ? C'est la servitude qui doit manquer, non l'exemple à la liberté. C'est un principe que la Porte a déclaré d'adopter, il y a quelques années. Parler contre ce principe c'est faire une offense à l'honneur de l'Europe, à la civilisation, à la justice de nos temps. Mais nous adressant à ceux mêmes qui voudraient faire de la déclaration de l'intégrité de l'empire Ottoman, une loi d'intégrité du despotisme perpétuel dans l'Orient de l'Europe, nous sommes forcés de leur recommander d'avoir plus de respect pour la raison et pour la justice, car on ne saurait raisonnablement proposer de ne pas faire ce

que la nécessité et l'utilité présente exigent impérieusement, en vue d'un avenir toujours incertain par la nature des choses, et imaginaire. Mais ne craignent pas de l'avenir, ceux qui veulent s'assurer la perpétuelle jouissance de la tyrannie. Il n'est pas probable, sinon impossible, qu'un autre peuple veuille faire et souffrir autant que les Crétois on fait et souffert pour se soustraire à la domination Ottomane. Crète libérée sera un exemple de difficultés et de sacrifices immenses. Elle ne donnera pas certes un exemple attrayant aux peuples subjugués. Du reste est-ce que les politiques de Constantinople ignorent, que les précédents ne sont jamais obligatoires ?

Les Grandes Puissances n'ont pas trouvé qu'il y aurait un danger de l'exemple de la cession de la Crète, comme elles ont jugé, que la déclaration sur l'intégrité de l'Empire n'était pas un obstacle à cette cession. Il y a en effet un droit commun postérieur à cette déclaration, qui a fait valoir la volonté de la majorité du peuple d'un royaume ou d'une province, jusqu'à faire réunir plusieurs royaumes sous un même sceptre, et détacher des provinces d'un Etat pour les annexer à un autre. La Turquie jouissant maintenant des bienfaits du droit public de l'Europe, ne peut pas s'exempter des obligations qu'il lui impose dans l'affaire de Crète. La Porte en est bien instruite; car dès que la Russie a fait la proposition de la cession de Crète; du moment que la France, par sa note de 28 mars 1867, a fait la même proposition; que vers la fin du même mois l'Autriche, l'Italie, la Prusse et la Suisse ont agit dans le même sens par des représentations de leurs Ministres à Constantinople; dès ce moment ces Puissances ont fait connaître que la déclaration de l'intégrité de l'Empire ne valait plus à rendre inadmissible la cession de la Crète. L'Angleterre

était de même avis ; car loin de s'opposer à la proposition des autres Puissances, elle voulait que la Porte imitât de son propre mouvement l'exemple de la cession des îles Ioniennes. Or toute question fondée sur la déclaration de l'intégrité de l'Empire serait vraiment oiseuse, après que les Grandes Puissances, seules compétentes à interpréter le sens véritable et le but réel de cette déclaration, n'ont pas hésité à faire ou à accepter la proposition de la cession de la Crète au royaume Hellénique.

En effet le double but des Grandes Puissances était de maintenir les forces de l'Empire par l'intégrité de son territoire, et d'empêcher à d'autres Etats assez forts d'accroître leurs forces par une adjonction de provinces de l'Empire. Or ce double but de la déclaration de l'intégrité est plutôt atteint que contrarié par l'annexion de la Crète au royaume Hellénique ; car il n'en résultera ni un surcroît de forces pour ce royaume mutilé, ni un affaiblissement de forces pour l'Empire, qui n'en tirant pas aucune, de cette molécule de son territoire qu'on appelle la Crète, doit faire au contraire pour en maintenir la possession un sacrifice énorme des forces et des deniers qu'il tire de son vaste territoire. Voilà ce qui est vraiment contraire à l'esprit et à l'objet de la déclaration de l'intégrité de l'Empire.

Si au dixseptième siècle, au temps du Sultan Ibrahim, la Porte faisait d'énormes efforts pour la conquête de la Crète, elle était alors animée de l'esprit des conquêtes sur l'Italie, et de l'expulsion de Venise de son voisinage ; elle avait un intérêt à s'assurer par la possession de la Crète celle du Peloponnèse, et de sauver la navigation Vttomane des pirates qui trouvaient un asyle chez les Génois de cette île. Aujourd'hui la Porte n'a pas à échanger des pareilles utilités par les sacrifices qu'elle fait pour tenir la Crète garrottée.

Si la Porte par des raisons d'Etat acc consentit à céder Belgrade, et les autres forteresses qu'elle possédait en Serbie, par des raisons beaucoup plus fortes de civilisation, de justice, de relations amicales avec la Grèce, et ce qui est au dessus de tout, par les égards dûs aux conseils de ses grands alliés, elle doit accorder la cession de la Crète. La forteresse de Belgrade était d'une valeur incomparablement plus grande pour l'Empire, parce qu'elle servait de soutien à la domination sur les peuples Slaves, et de rempart très-fort sur ses frontières. La différence en ce que la cession en Serbie est féodale, tandis que celle de la Crète n'aura pas ce caractère, est bien futile, car les cessions en Serbie sont des aliénations du territoire soumis à la Porte si parfaites, qu'elle ne pourrait reprendre ce qu'elle a une fois cédé, que par les mêmes modes dont elle pourrait acquérir tout autre territoire non compris dans son domaine.

Malgré toutes ces raisons, la Porte pourrait bien prétendre qu'en sa qualité d'Etat indépendant, elle se réserve de décider comme il lui plaît sur ses intérêts; et ne voulant donner aucun compte de ce que la possession de Crète lui vaut, elle persiste à ne vouloir céder pas même un pouce du territoire qu'elle possède.

Ce langage est tranchant; mais quelles pourraient en être les conséquences? elles sont dictées par la dignité des Grandes Puissances, et par l'intérêt qu'elles prennent dans les affaires de l'Orient. Quant à nous, nous croyons qu'à des paroles si tranchantes on ne pourrait opposer que des faits décisifs. Mais quels faits? Ce n'est pas à nous d'en parler. Les moyens ne manquent jamais aux fins des Grandes Puissances; c'est aux Ministres d'en choisir. Cependant nous souhaitons d'entendre bientôt que les Grandes Puissances, reconnaissant comme

effectuée de droit l'émancipation de Crète, invitent la Porte à coopérer à sa réalisation.

La Porte n'y verrait certes un *casus belli*, et elle ne voudrait pas perdre certains avantages qu'on obtient ordinairement par un acquiescement opportun aux propositions décisives des Grandes Puissances.

C'est ainsi que nous pourrions visiter après peu de temps le labyrinthe et les ruines de l'ancienne Gortyne.

Mais le génie persécuteur des libertés est-il enfin apaisé par les torrents du sang versé pour la liberté de la patrie de Jupiter et de Minos? N'y a-t-il pas encore le danger des dissensions des Puissances qui plusieurs fois ont livré à la tyrannie cette belle île de l'Europe? Faisons des vœux pour la Crète et pour la Grèce! Il y a des signes, présages favorables peut-être, de l'oracle mystérieux de la nature, selon la croyance du Secrétaire de la République de Florence. Les volcans de Santorin élançèrent en 1647 du fond de la mer une quantité immense de pierres avec tant de bruit, qu'à une grande distance, jusqu'à l'île de Chio, on crut que c'étaient des coups de canons. C'était alors que les Turcs combattaient les Vénitiens en Crète, dont ils s'emparèrent enfin. Les mêmes volcans présentèrent les mêmes phénomènes, mais avec beaucoup plus d'éclat, depuis l'insurrection actuelle des Crétois. Ne présagent-ils pas aujourd'hui le même succès aux insurgés, qu'ils avaient présagé aux envahisseurs d'alors?

Mais quand même un prophète vénéré des Musulmans fit entendre à la Porte, qu'elle doit céder la Crète, elle ne le fera pas sans l'intervention efficace des Grandes Puissances, puisque jamais elle ne cède, d'après ses principes, à des peuples révoltés contre elle. Les Puissances en sont mieux que tout autre informées; et si elles s'abstiendront d'intervenir pour mettre un terme

à la lutte sanglante de la Crète, on croira certes qu'elles concèdent à la Porte d'exterminer totalement les Crétois, et de faire effacer du monde Grec cette île qui fut le premier foyer de la civilisation de la Grèce ancienne. C'est à tous les Grecs de penser à ce danger ; et au lieu de porter un deuil humiliant pour la perte de la Crète, il est bien probable qu'à l'aide de Dieu ils diront à la tyrannie :

Gl' idoli suoi saranno in terra sparsi ;
E le torri superbe al ciel nemiche,
E suoi torrier di for come dentr' arsi.

Anime belle e di virtute amiche
Terranno il mondo ; poi vedrem lui farsi
Aureo tutto, e pien d' opre antiche.

Voilà mon ami mes convictions. Maintenant je vous prie de me donner souvent des nouvelles sur cette affaire très-intéressante de la Crète.

Adieu.

G. A. NAFIYS.





